



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/3812
24 avril 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

Treizième session

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES : RESUMES ET
ANALYSES DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUEES EN VERTU DE L'ARTICLE 73 e
DE LA CHARTE. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Conformément à la résolution 218 (III) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumet à l'Assemblée générale, à sa treizième session, les résumés ci-joints des renseignements communiqués en vertu de l'Article 73 e de la Charte, concernant les territoires de l'Afrique occidentale^{1/} (Gambie, Nigeria et Sierra-Leone).

Ces résumés complètent les résumés détaillés qui ont été soumis à l'Assemblée générale à sa onzième session.

Conformément à la résolution 933 (X) de l'Assemblée générale, ces résumés sont également soumis au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

^{1/} Des exemplaires de ce document sont également distribués sous la cote ST/TRI/B.1957/5.